

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20261005-D-2026-40-AI
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 septembre 2026

Date de la convocation :
23/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur François MARDOC, maire.

Date d'affichage :
23/09/2026

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Etaient présents : Loëtitia Charlot, Hélène Cauvin, François Duhoux, Marie-Françoise Duval, Mickaël Forgeot, Monique Fossé, Dominique Grenier, Marie-Joëlle Leclerc, Nadine Legay, Sébastien Mabire, François Mardoc, Elisabeth Perrault, Thierry Porée, Antoine Picot, Yves Planque, Jérôme Prével, Céline Rossi, Rémy Travers

Etaient absents/excusés : Ludovic Cabart (pouvoir donné à Rémy Travers),

Secrétaire de séance : Céline Rossi

Délibération n°2026-40 : versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants

Mr le Maire explique au Conseil, que depuis la mise en place de la nouvelle mandature, les élus ont rencontré les commerçants et artisans de la commune lors de réunions, afin de relancer la dynamique de l'association des commerçants. La commune souhaite à travers ces échanges, contribuer au maintien et au développement de l'activité commerciale et à l'animation de son centre-bourg par des animations type quinzaine commerciale à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1611-4 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Considérant que l'association des commerçants constitue un acteur important de la vie économique et de l'animation locale et qu'elle a vocation à fédérer les commerçants autour d'actions collectives destinées à promouvoir et dynamiser le commerce de proximité ;

Considérant que l'association est actuellement engagée dans une démarche de relance de son activité, notamment par la reconstitution de son bureau et la mobilisation des commerçants autour de nouveaux projets ;

Considérant que la municipalité a organisé et participé à plusieurs rencontres avec les commerçants de la commune afin d'échanger sur les enjeux liés au commerce local, à l'animation du centre-bourg et aux actions susceptibles de renforcer son attractivité ;

Considérant que ces échanges ont notamment fait ressortir la volonté de relancer une dynamique collective et de remettre en place des animations commerciales, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année ;

Considérant que ces actions contribuent à l'animation du centre-bourg, à son attractivité et au soutien du commerce de proximité et présentent, à ce titre, un intérêt public local ;

Considérant que, dans le cadre de cette démarche de relance, il apparaît opportun que la commune apporte un soutien financier exceptionnel à l'association afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de ses actions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association des commerçants de Saint-Pierre-Église une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € (trois cents euros) au titre de l'exercice 2026 destinée à soutenir la relance des actions collectives d'animation et de promotion du commerce local, notamment par la mise en œuvre d'une quinzaine commerciale à l'occasion des fêtes de Noël. Sous réserve de la remise en place d'un bureau

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 01/10/2026

La secrétaire de séance,
Céline ROSSI

Le Maire,
François MARDOC

